

Résolutions

soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2016

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ces Rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les Comptes Sociaux annuels 2015 qui font ressortir un résultat net bénéficiaire de 57 074 060,85 €.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les Comptes Consolidés annuels tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2015 un résultat net déficitaire de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 2,4 M€.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements réglementés visés par l'Article L.225-38 du Code de Commerce et approuve lesdites opérations.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter
le bénéfice de l'exercice de.....57 074 060,85 €
majoré du report à nouveau antérieur de 29 626,20 €
constituant le bénéfice distribuable de.....57 103 687,05 €
comme suit :

Autres Réserves 45 892 178,77 €

Dividende..... 1 607 772,60 €

- 47 499 951,37 €

Solde du report à nouveau après affectation.....9 603 735,68 €

Le dividende de 1,80 € par action, éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques bénéficiaires et mentionné à l'Article 158.3.2° du Code Général des Impôts, sera mis en distribution à partir du 23 juin 2016. Il sera servi sur la base de 893 207 actions composant le Capital social.

En application de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours des trois derniers exercices, ces dividendes étant intégralement éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'Article 158.3.2° du Code Général des Impôts :

Exercice	Net	Crédit d'impôt	Nombre d'actions servies	globales
<u>2012</u>	1,80	pm	909 666	909 666
<u>2013</u>	1,80	pm	899 456	909 666
<u>2014</u>	1,80	pm	893 207	909 666

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur Mandat pour l'exercice 2015.

Sixième Résolution

Le mandat d'Administrateur de Madame Armelle CAUMONT-CAIMI étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2019 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Septième Résolution

Pour faire toutes publications et dépôts prescrits par la Loi et généralement pour accomplir toutes formalités légales, tous pouvoirs sont donnés aux Porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes.